

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 18 AVRIL 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 9

Convocation transmise le 22 février 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents :** MM./Mmes BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, THIERY Yves.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** MM./Mmes, BRISSARD Armand, CHESNES Dolorès, LACOMBE David, MENUET Céline, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline.

**Secrétaire de séance :** Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## ORDRE DU JOUR :

- **Présentation définitive du Budget Prévisionnel 2019,**
- **Organisation du 8 mai,**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*

## I. PRESENTATION DEFINITIVE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Les budgets prévisionnels de la commune et du Quartier des Ouzines ont été votés lors du Conseil Municipal du 29 mars 2019 et le maire a souhaité montrer la présentation officielle.

Concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes qui nécessite un besoin de financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire au recours à deux emprunts : un emprunt long terme à hauteur de 190 000 € et un deuxième emprunt à court terme du même montant, dans l'attente du remboursement TVA et des subventions.

Dépenses		Recettes	
Coût total HT	357 071,00 €	TEPCV	100 134,00 €
T.V.A.	71 414,00 €	CAP 79 (aide à la décision)	4 150,00 €
			3 850,00 €
		CAP 79 (travaux réalisés)	38 250,00 €
		DETR	17 392,00 €
		<i>Sous-total</i>	163 776,00 €
		Besoin de financement	264 709,00 €
		<i>dont Auto financement</i>	74 709,00 €
		<i>dont Emprunt</i>	<b>190 000,00 €</b>
TOTAL TTC	428 485,00 €	TOTAL TTC	428 485,00 €

## II. ORGANISATION DU 8 MAI

La cérémonie de commémoration du 8 mai débutera à 11h devant le monument aux morts, suivie d'un dépôt de gerbe et d'un vin d'honneur après les allocutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- l'achat d'une gerbe de fleurs auprès du fleuriste "Ver'tige" – 79500 MELLE pour un montant maximal de 50,00 euros
- l'achat de produits alimentaires et de boissons à INTERMARCHE de LEZAY 79120

## III. QUESTIONS DIVERSES

- **Subvention « Juste un petit bouquet »**

Nathalie BARC informe qu'un 2<sup>ème</sup> groupe se réunira une fois par mois pour s'initier à l'art floral.

Une demande de subvention a été formulée par écrit à hauteur de 400 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder cette subvention. (sans la participation au vote de Nathalie BARC, présidente de l'association).

- **Adoption des statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2B/2019 du conseil communautaire du 28 janvier 2019 relative à la modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant la prise en compte des communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que l'ajout de l'article 4 relatif à l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte, qui nécessitent une modification des statuts de la communauté de communes,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

- **Adhésion de la Communauté de Communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte du Bassin versant de la Sèvre Niortaise**

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM et la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relatives à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu le projet de statuts du syndicat mixte annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n° 12/2019 du conseil communautaire du 28 janvier 2019, relative à la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et autorisant l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise exercera la compétence GEMAPI sur le département des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime et aura pour vocation de gérer le bassin versant de la Sèvre Niortaise situé sur le territoire communautaire ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

Le maire rappelle que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer, à la majorité simple, à compter de la date de notification par la communauté de communes. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et approuve l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

- **DETR 2019**

La Préfecture a fait appel aux collectivités souhaitant bénéficier de la DETR pour leurs nouveaux projets. Certaines idées émanent de la discussion :

- Dossier accessibilité et sécurité au niveau de la mairie,
- Aire de jeux, ...

Il n'y a pas de date limite pour faire la demande, la question sera donc revue en septembre.

- **Collectif « Sentier des Sources »**

- Les BAT seront validés en mai. Il est prévu des dépenses supplémentaires, notamment sur les panneaux « faune » qu'il conviendrait de rajouter aux trois mares de la commune.
- La Communauté de Communes a demandé aux collectivités si elles souhaitaient référencer un évènement culturel lié à la Journée du Patrimoine du mois de septembre. Le conseil municipal pense que le « Sentier des Sources » peut s'inscrire dans cette initiative.

- **Cathédrale Notre Dame**

L'Association des Maires de France a fait appel aux dons pour la restauration de la cathédrale. Le conseil municipal est en accord avec la démarche nationale mais refuse une participation financière de la commune.

- **Ciel Telecom**

Suite à une offre de tarification de Ciel Telecom pour les abonnements téléphoniques et Internet, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition. En effet, même si les tarifs sont plus attractifs, le conseil municipal a des craintes concernant une connexion Internet et un service après-vente fiables.

- **Encombrants sur la voie publique**

Il est demandé de faire le nécessaire auprès des habitants qui laissent des encombrants sur la voie publique. Notamment, concernant l'impasse de Gondofroy.

- **Elections européennes du 26 mai 2019**

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 2 mai à 14h00, à la mairie.

- **Travaux voirie**

Il faudra vérifier au niveau de l'entrée du bourg et prévoir de l'enrobé pour les trous après les dos d'âne ainsi que pour la chaussée à la Barre.

- **Infos printanières**

Les informations concernant les évènements de la commune jusqu'à fin juin, seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Il est demandé que, sur ce document, soit inséré un coupon-réponse pour que les habitants de la commune puissent choisir un nom de site pour la salle des fêtes, selon un choix de propositions ou de suggestions.

- **Poulailler Mazin**

Un problème d'odeur subsiste certaines journées. Il sera demandé au propriétaire si une solution peut être envisagée.

- **Maison passive démonstrative 28 rue des Ouzines**

La maison passive démonstrative située au 28 Rue des Ouzines fait l'objet d'un abonnement Box Orange pour collecter les données des indicateurs postés à différents endroits dans les murs par l'université de Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote pour que la commune de Sepvret règle les frais d'abonnement de cette Box orange.

- **Sortie culturelle du 1<sup>er</sup> juin**

La sortie culturelle aura lieu le samedi 1er juin 2019 à Availles en Châtellerault. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de Demellier Tourisme – 86700 VAUX EN COUHÉ d'un montant total de 670,00 euros. Les frais de repas du chauffeur seront pris en charge par le Foyer Rural.

- **Pose d'un garde corps et habillage**

Suite à la pose de l'escalier par la société The Workshop, pour l'accès à la salle d'archives de la mairie, le Conseil Municipal souhaite assurer la sécurité et faciliter l'accessibilité de la salle, par l'installation d'un garde corps et d'un habillage au plancher.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société The Workshop pour un *montant de 1 080,00 euros TTC*.

- **Fermeture exceptionnelle de la mairie**

Le secrétariat sera fermé au public le vendredi 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 18/04/2019.

**Liste des conseillers présents :**

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BUTRÉ Sabrina

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LIÉTARD Philippe

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

THIERY Yves

**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick